

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2017

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

Absents excusés : Mme Christelle EYCHENNE, M. Jacques BRUNEL, Mme Laurence CROZAT et Mme Sylvie NIVOIX qui ont donné respectivement procuration à Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS et Mme Florence BERTHET.

Absent : M. Cédric ARNAUD.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE les comptes administratifs 2016** concernant
 - . **les différentes Sections** : la Chevalerie, Gouttemaine, Seytive, Rambe, Le Poyol, Vachon, La Bitortie (approbation à l'unanimité) ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Montifaux, Seytive, La Provende 1, La Provende 2, La Provende 3 (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget cumulé Eau & Assainissement** (sur 16 exprimés : 2 « abstention » 14 « pour ») ;
 - . **le Budget Principal** (sur 16 exprimés : 1 « abstention » 15 « pour ») ;
- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2016 ;
- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2016 établis par la Perceptrice ;
- **APPROUVE les Budgets Primitifs 2017** concernant les
 - . **les différentes Sections** : La Chevalerie, Gouttemaine, Seytive, Rambe, Le Poyol, Vachon, La Bitortie (sur 17 exprimés : 1 « abstention » 16 « pour ») ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Montifaux, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 (approbation à l'unanimité) ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** (sur 17 exprimés : 3 « abstention » 14 « pour ») ;
 - . **le Budget cumulé Eau & Assainissement** (sur 17 exprimés : 2 « abstention » 15 « pour ») ;
 - . **le Budget Principal** (sur 17 exprimés : 3 « abstention » 14 « pour ») ;
- **MAINTIENT les mêmes taux d'impositions des taxes directes locales qu'en 2016 soit :**

Taxe d'habitation	:	5.39 %
Taxe foncière (bâti)	:	11.44 %
Taxe foncière (non bâti)	:	55.03 %
- **EST INFORMÉ** des différentes délibérations prises dans le cadre du vote du budget :
 - Cotisation du FLU de 0.20 €/habitant, soit une contribution de 344 € ;
 - Participation au frais du SIVU Maison de Retraite de 200 € ;
 - Subvention transports scolaires pour le 2^{ème} enfant ou pour distance inférieure à 3 km pour les élèves du Collège et 2 km pour les élèves du primaire ;
 - Prix de revient d'un élève à l'école primaire publique (410.92 €) d'où une participation à l'OGEC, pour 25 élèves de Noirétable, de 10 273 € ;
 - Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique au titre de la rentrée 2016 (St Julien la Vêtre pour 21 élèves et Cervières pour 5 élèves soit 2 054.60 €) ;

- **APPROUVE** la vente du terrain situé Montée des Sorbiers, cadastré section AC 228, d'une superficie de 423 m². Cette vente est proposée à 40 € le m² ce qui fait une recette de 16 920 € inscrite au budget 2017. Après délibération, l'Assemblée (sur 17 exprimés : 1 « abstention » 16 « pour ») autorise le Maire à procéder à cette vente et à signer tout document concernant celle-ci.

- **APPROUVE** la valorisation des indemnités de fonction des élus locaux (indice brut 1022 à compter du 1/02/2017 au lieu de l'indice brut 1015).

- **EST INFORMÉ**
 - du montant des recettes des mois de janvier et février provenant du Casino.
 - d'une rencontre entre M. le Maire et le Directeur du casino pour rédiger un avenant au cahier des charges concernant la participation reversée à l'Office du Tourisme avant intégration de cette dernière dans la CALF.
 - des élections sénatoriales qui auront lieu en septembre prochain. Le Conseil municipal devra élire 5 grands électeurs au sein du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire, Denis TAMAIN.